

Délit d'hébergement de migrants pour deux journalistes belges

Douze personnes seront jugées prochainement en Belgique pour leur participation présumée à un réseau de traite des êtres humains, dont deux journalistes de la presse féminine, Anouk Van Gestel et Myriam Berghe, qui avaient hébergé des migrants. Le parquet requiert de cinq à dix années de prison contre les membres de l'organisation.

Cette affaire étonne dans un pays où l'exception humanitaire est plus large qu'en France, affirme l'avocat Alexis Deswaef, qui défend M^{me} Van Gestel. Quand l'aide à un étranger est apportée pour des raisons principalement humanitaires, il n'y avait, jusqu'ici, pas de poursuites.

Après leur découverte de la jungle de Calais, les deux journalistes avaient décidé de répondre aux appels de la Plateforme citoyenne, qui a organisé durant l'hiver l'accueil, par des personnes privées, de migrants regroupés dans le parc Maximilien, à Bruxelles, et chassés par la police. M^{me} Van Gestel abrite alors un Soudanais de 16 ans blessé, torturé et abusé durant son périple. Elle craint qu'il soit renvoyé en Italie, son pays

d'entrée dans l'UE. En réalité, il pouvait, en tant que mineur, formuler une demande d'asile. C'est d'ailleurs ce qu'il a fait et il a obtenu, depuis, un titre de séjour.

Inquiète, la journaliste demande, à l'époque, conseil à sa consœur, engagée dans le mouvement des « hébergeurs ». Par son expérience, elle connaît des passeurs. « *Mais nous ne sommes jamais mêlées à une quelconque filière* », affirme M^{me} Van Gestel.

Peu après leur conversation, les deux journalistes – mises sur écoute –

reçoivent la visite de policiers armés. Elles seront longuement interrogées par la police de Gand, qui enquête sur un réseau de passeurs, soupçonné d'avoir organisé l'acheminement de 95 personnes. « *Le parquet met dans le même sac trafiquants, migrants et hébergeurs* », affirme M^e Alexis Deswaef. « *Le but est clairement de faire peur aux hébergeurs* », souligne-t-il. Un projet gouvernemental visant à permettre des opérations policières chez tous ceux qui accueillent des étrangers en séjour irrégulier suscite de vives tensions, y compris au sein de la majorité. ■

JEAN-PIERRE STROOBANTS (BRUXELLES, CORRESPONDANT)

**« NOUS NE NOUS
SOMMES JAMAIS
MELEES A UNE
QUELCONQUE
FILIÈRE », SE DÉFEND
ANOUK VAN GESTEL**